



Les coupures en restauration

Par **Sharmily**, le **18/06/2018 à 23:51**

BonjourrrrrJe travaille dans un restaurant en CDI, contrat de 35 h/semaine. Je fais 12 h - 16 h 30 et 18 h 15 - 23 h 45.rnAi-je le droit de faire ça ? car ça me fatigue plus rnphysiquement et moralement ?rrrrJ'aimerais avoir une réponse.rnMerci.

Par **Lag0**, le **19/06/2018 à 08:34**

Bonjour,rnRien d'illégal ici.rnVous ne dépassez pas 10 heures de travail par jour et vous avez bien au moins 11 heures de repos entre 2 journées de travail.rnReste à voir combien de jours vous travaillez par semaine pour voir si vous ne dépassez pas le maxi de 44 heures en moyenne sur 12 semaines (hors dérogation).